

renonciation formelle aux dispositifs explosifs nucléaires et un accord qui assujettisse à des garanties toutes les activités nucléaires du cycle du combustible nucléaire. Il s'agit là d'éléments essentiels à la création d'un régime de non-prolifération stable et permanent. Dans ces conditions, les engagements nucléaires bilatéraux pourront alors être intégrés dans un ordre international véritablement équitable et responsable.

Je crois que le moment est venu d'amorcer un véritable mouvement vers la réalisation de ces objectifs.

Le contrôle des armements et le désarmement doivent également s'appliquer aux systèmes d'armes non nucléaires, dont certains sont aussi potentiellement destructeurs que les armes nucléaires.

Il importera, cette année, de réaliser de nouveaux progrès en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques, et sur la destruction des stocks existants. Nous nous proposons de chercher vigoureusement, avec d'autres, à tirer le maximum de l'occasion qui se présente.

La recherche qui s'effectue au Canada sur les mesures défensives nous permet de formuler des propositions sur des aspects tels que les dispositions relatives à la vérification d'un traité interdisant les armes chimiques. Le Canada a produit des documents de travail à cet égard. Nous avons alloué des crédits pour permettre à des spécialistes canadiens d'être présents ici, à Genève, pendant de plus longues périodes et ce, à compter de la présente session. Dans son examen des questions complexes en jeu, le Comité a pu bénéficier de la compétence de spécialistes de nombreux pays, dont de pays non membres. Les réalisations du groupe de travail sur les armes chimiques montrent une fois de plus que les travaux du Comité peuvent compléter les négociations bilatérales.

Monsieur le Président, il est une autre question qui mérite d'être soulevée, à savoir celle des armes destinées à être utilisées dans l'espace extra-atmosphérique. D'aucuns l'ont décrite comme le premier problème de contrôle des armements du XXI<sup>e</sup> siècle. Je prie instamment le Comité d'entamer le plus tôt possible sa tâche essentielle et d'établir quels sont les aspects juridiques et autres nécessaires au renforcement du régime